

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2008

- COMPTE RENDU SOMMAIRE -

L'AN DEUX MILLE HUIT, le 13 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 15 novembre 2007, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Philippe IZRAELEWICZ, Conseiller Municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

MM. François GUÉRARD, Jean EROUKHMANOFF, Jean-Pierre NECTOUX (à partir du point 1),
Mmes Annick MARGHIERI, Claire PALLIÈRE, MM. Jean BOGGIO, Guy MONTAGNON, Paul
DESVAUX, Philippe IZRAELEWICZ, Adjoints au Maire.

Mmes Caroline ABECASSIS, Brigitte OSMONT, Françoise FOUGEROLE, Dominique JUSOT, M.
Jean-Philippe DARNAULT, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Francis REY, Mme Florence
CROCHETON, M. Dominique PICARD, Mmes Sophie CHABBERT, Fabienne GRILLOT, MM. Guy
MACHIN, Philippe POLITO, Mmes Jocelyne OLIVIER, Geneviève TOUATI, M. Antoine MORIN,
Mmes Nathalie VILLETTE, Françoise DUSSUD, et M. Marc MÉDINA, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire (pouvoir à M. BEAUDOUIN) jusqu'au point 0 inclus
Anne-Gisèle GALLOIS-BENZONI, conseiller municipal (pouvoir à M. BOGGIO)
Harold LABESSE, Conseiller Municipal (pouvoir à M. GUERARD)
Isabelle SERIEIS, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme MONTAGNON)
Brigitte ARTHUR, conseiller municipal (pouvoir à Mme VILLETTE)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant le début de la séance, M. le Maire souhaite évoquer la mémoire d'un grand serviteur de Saint-Mandé, M. Marcel TOUEIX, décédé le 19 décembre dernier. Il était un des derniers artisans de la commune de Saint-Mandé, dans l'horlogerie-bijouterie. M. TOUEIX a servi la France et Saint-Mandé. Il a également servi sa profession en tant que représentant éminent au sein de la chambre de commerces et des métiers et dans les différents syndicats professionnels. Egalement président des artisans commerçants de Saint-Mandé pendant de très nombreuses années, il s'est engagé dans la politique, tout d'abord au sein du Gaullisme et ensuite pour Saint-Mandé. Au-delà de toutes les actions qui ont été menées par M. TOUEIX, M. le Maire tient à souligner qu'il était un véritable homme de cœur au service des personnes.

M. le Maire demande une minute de silence à la mémoire de M. Marcel TOUEIX.

0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007.

M. MORIN souhaite apporter des remarques sur les propos qu'il a tenus lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu est donc modifié comme suit : page 26 point 25 « comme beaucoup, il ne connaît pas d'autre expérience de cette nature ... Il ne comprend pas pourquoi l'éducation nationale ne siègerait pas à la commission, ... ».

FINANCES

1 – Débat d'orientations budgétaires 2008

Conformément à l'article 11 de la Loi du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal a organisé le débat d'orientations budgétaires 2008.

Sur rapport de M. François GUÉRARD, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'orientations budgétaires 2008.

M. le Maire donne la parole à Mmes TOUATI, VILLETTE et M. MEDINA.

Mme TOUATI ne souscrit pas aux orientations budgétaires proposées par la majorité car elles ne sont pas conformes aux attentes et aux besoins d'une partie des Saint-Mandéens. C'est un budget à minima qui est présenté en partant d'un constat objectif qui n'est pas critiquable : le ralentissement des concours de l'Etat, qui est du à la politique libérale menée par ce dernier. Partant de ces moindres concours, il est impossible de faire de correctif en matière de ressources envisageables puisque les impôts n'augmentent pas et que le recours à l'emprunt est très mesuré. Elle précise qu'elle ne souhaite pas être écrasée par les impôts ni par les intérêts de la dette ; cependant, même si il n'y a pas de ressources, les propositions émises par la majorité sont quand même, au regard des besoins des saint-mandéens et des enjeux actuels, limitées. De plus, la continuité de révision chaque année, des tarifs des prestations proposées par la collectivité, en fonction de l'inflation et de la nature des services rendus, est un choix qu'elle ne peut pas suivre car il est injuste pour les foyers à revenus modestes et moyens et est contraire à une politique de relance du pouvoir d'achat. Sur les dépenses envisagées pour Saint-Mandé, elle reprend les points les plus significatifs : dans le domaine de la petite enfance, il est envisagé une étude destinée à la création d'une crèche inter entreprise (IGN, METEO France, ...) et Mme TOUATI souligne qu'elle connaît le nombre de parents en attente de place en crèche et trouve qu'une seule étude est insuffisante. Il faut envisager l'augmentation du nombre de berceaux et la création d'une crèche, conséquence de la courbe de natalité supérieure à Saint-Mandé par rapport à la moyenne nationale, constatation dont elle se réjouit par ailleurs. Concernant l'ouverture de l'espace paysager et l'aménagement de certaines rues (sud de l'avenue du général de Gaulle, chaussée de l'Etang), elle souhaite savoir si cela concernera la partie de l'avenue du Général de Gaulle située de la Mairie jusqu'à l'Eglise qui est, selon elle, dans un état déplorable. Pour l'OPAH, elle souhaite un peu plus d'ambition même si elle sait que Saint-Mandé est limitée par le foncier. Elle fait les mêmes observations sur le développement durable, sujet qui sera développé plus amplement par d'autres intervenants. Dans le domaine de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, elle rappelle l'évidence dans la mesure où la loi impose des objectifs. Elle demande quel budget sera consacré à ce domaine car elle pense que les rampes d'accès des écoles Paul Bert auraient pu être réalisées bien avant certaines échéances électorales. Dans le domaine culturel et culturel, l'extension de la bibliothèque lui paraît dérisoire, notamment en terme de mètres carrés

supplémentaires. Elle souhaite un budget qui soit adapté aux Saint-Mandéens et on ne peut pas lui répondre que la crèche est un équipement superflu et que la bibliothèque l'est également. En matière de logement et de handicap, le débat d'orientations budgétaires ne peut pas se limiter uniquement à la continuité des actions engagées alors que la situation est, selon Mme TOUATI, inacceptable.

Mme VILLETTE précise que son sentiment rejoint celui évoqué par Mme TOUATI. Elle revient sur la politique libérale mise en place par les différents gouvernements successifs et qui se retrouve singulièrement à Saint-Mandé. Concernant le potentiel fiscal de Saint-Mandé, elle constate qu'il est de 20% supérieur aux chiffres de référence et les taux d'imposition à Saint-Mandé sont classés parmi les plus bas du Val-de-Marne, 42^{ème} pour la taxe d'habitation, 41^{ème} pour la taxe foncière. C'est une position où il n'y a pas de répartition de richesse, une gestion de bon père de famille, de clientélisme vis-à-vis des plus privilégiés et bien évidemment, compte tenu des diminutions des dotations de l'Etat, le budget est frileux. Sans reprendre tous les détails, en ce qui concerne le développement durable, Mme VILLETTE en rirait presque si ce n'était pas si douloureux : cela se résume à restaurer deux cuves pour récupérer l'eau de la piscine et installer trois poubelles. Elle indique qu'il convient d'installer dans les bâtiments publics des moyens de chauffage avec des énergies renouvelables, de mettre en place un agenda 21, de lancer un programme d'isolation, ... et bien d'autres choses encore. En matière de culture, elle est à chaque fois désespérée, lorsqu'elle voit la continuité concernant l'église Notre Dame et les réparations qui reviennent à chaque conseils municipaux, sans parler de la bibliothèque puisque Mme TOUATI l'a largement évoquée. Pour Mme VILLETTE, Saint-Mandé a de nombreux atouts et mériterait une politique ambitieuse et humaine, mais elle se retrouve avec une gestion frileuse qui défavorise toujours les mêmes personnes et les mêmes fondamentaux de la vie en commun.

M. MEDINA remercie M. GUERARD pour le panorama de la situation financière de la commune et le contexte général de désengagement de l'Etat. Le point globalement satisfaisant est la situation financière de la commune qui est bonne ainsi que l'atteste la notation qui nous est donnée. Il remarque que bénéficier d'une bonne notation dans le contexte actuel de crise financière est particulièrement important. Il sait, qu'actuellement les emprunteurs ne sont pas en très bonne position et que la qualité des emprunteurs détermine fortement les marges imposées par les établissements bancaires. Autrement dit, une bonne situation financière, c'est l'assurance de pouvoir emprunter dans de bonnes conditions et la gestion prudente et non pas frileuse de la commune lui paraît tout à fait rassurante pour l'avenir. Quelques inconnues ressortent de la description faite par M. GUERARD : le désengagement de l'Etat et l'inconnue concernant l'évolution des droits de mutation car il est vrai que la commune a bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable à ce sujet. Il croit que la prudence s'impose dans les prévisions budgétaires concernant les droits de mutation à percevoir par la commune. Il existe également une inconnue au niveau du montant des intérêts à payer car l'endettement s'est accru considérablement suite aux investissements réalisés. Le niveau des taux sur le marché détermine la masse d'intérêt que va avoir à payer la commune. Le pessimisme de ces derniers mois laissait craindre une augmentation des taux mais la tendance exposée par M. GUERARD est un peu plus erratique et laisse finalement supposer que, sur 2008, l'évolution des taux ne sera pas trop pénalisante pour Saint-Mandé. Le point positif est le passage à la strate supérieure dont il faudra mesurer les effets sur les ressources financières de la commune et sur son positionnement mais également les projets, peut être plus lointain concernant l'IGN et EDF qui permettront à la commune de bénéficier d'une taxe professionnelle plus élevée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Par rapport aux orientations suggérées, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (frais de personnel mais surtout achats et services extérieurs), une politique d'investissement lissée dans le temps et une fiscalité en faible hausse sont pour M. MEDINA, des orientations auxquelles il souscrit. Il apprécie favorablement ces orientations prises qu'il faudra traduire dans le prochain budget.

M. le Maire rappelle que ces orientations budgétaires sont les contours du budget 2008 qui sera mis en place par la prochaine équipe municipale. Il est intéressant, à travers ces orientations budgétaires, de regarder l'environnement en pleine mutation qui, selon l'INSEE, ramène Saint-Mandé à plus de 22 000 habitants. Cette nouvelle donnée s'ajoute au manque de foncier existant à Saint-Mandé. On ne peut pas tricher avec la donne de 92 hectares bruts, qui sont ramenés à 68 hectares pour 22 000 habitants ce qui fait de Saint-Mandé la plus forte densité de France et également d'Europe. En conséquence, il est extrêmement difficile de trouver l'équilibre entre le possible et le nécessaire qui sont deux règles absolues en politique et particulièrement en matière de gestion d'une collectivité territoriale. M. le Maire croit qu'il convient de comprendre ces

contraintes pour pouvoir se projeter dans l'avenir avec ses limites géographiques, l'environnement financier de l'Etat et l'environnement international. M. le Maire explique que pour aller de l'avant, il faut être extrêmement attentif à ces contraintes et il se réjouit du potentiel fiscal élevé du au travail des hommes et des femmes qui habitent Saint-Mandé. La maîtrise des taux permet d'avoir des perspectives éventuelles d'appel à cet impôt mais aussi de pouvoir y faire appel pour les investissements futurs. M. le Maire craint que les villes fortement endettées aient dans les années à venir beaucoup de difficultés à avancer. M. le Maire remercie M. GUERARD de la gestion conduite pendant ces années. A travers les contraintes foncières de Saint-Mandé, réaliser et répondre à la réussite des projets menés comme la bibliothèque et le conservatoire n'auraient pas abouti si les moyens n'avaient pas été donnés, il n'y aurait pas eu d'usagers supplémentaires ni le succès actuel qui conduit à essayer de trouver un espace pour réaliser une bibliothèque médiathèque ou un cœur de ville comme dans la commune voisine. M. le Maire tente de répondre aux besoins des Saint-Mandéens par une extension de la bibliothèque de 300 mètres carrés et une réhabilitation générale qui permettra à la rentrée 2008 de donner un nouveau souffle à cet équipement. Il pourra être fait de même avec le conservatoire si l'espace est trouvé. Il rappelle que le projet situé sur le terrain de la Poste est actuellement bloqué par cette entreprise qui, malgré toutes les propositions faites, refuse le déplacement de son centre de tri. La pointe Paul Bert est également bloquée par le Conseil Général qui doit réformer depuis maintenant 3 ans ses crèches départementales qui, M. le Maire le rappelle, n'accueillent que 50 enfants au lieu des 110 enfants prévus. M. le Maire se réjouit d'avoir créé la maison du bois, la maison de la famille, d'avoir aidé et d'aider toujours la crèche parentale des petits castors, d'avoir créé l'AGED qui permet à 100 enfants d'être gardés à domicile au libre choix de leurs parents. M. le Maire apporte le maximum de réponses et tente en plus d'autres expériences comme la crèche inter entreprises. La création de l'école Emilie et Germaine TILLION a permis d'accueillir des enfants de 2 ans et demi afin de désengorger les grandes sections des crèches. La PSU a également été mise en place pour gérer efficacement le temps libre dans les crèches et Saint-Mandé a été la première ville du Val-de-Marne à le faire. Pour le handicap, M. le Maire rappelle que Mme TOUATI a voté la mise en accessibilité de l'hôtel de ville et du centre sportif Roger Vergne. Le retard pris est dû à l'application de la loi puisque les associations agréées pour donner le feu vert à la réalisation des travaux ont toutes été prises d'assaut.

A travers le débat d'orientations budgétaires, les Saint-Mandéens voient exactement la réalité des choses et le « y'a qu'à » ne peut pas être joué indéfiniment. Il faut être réaliste et pragmatique avec les contraintes et les atouts de la ville. Sa « petitesse » lui permet notamment d'avoir une communauté unie, sans division, dynamique, qui permet à tous de vivre ensemble quelque soit les origines philosophiques, culturelles, politiques et de se rassembler pour défendre Saint-Mandé et sa culture tout en la modernisant et en la faisant évoluer vers ses habitants.

M. GUERARD répond à Mme TOUATI que la politique menée est claire et qu'elle ne confisque pas le labeur des habitants par une fiscalité qui serait déroutante et qui freinerait le développement économique. De plus, 25% des ménages Saint-Mandéens ne payent pas d'impôts sur le revenu donc il n'est pas question de les imposer d'avantage en matière de fiscalité locale. Sur la qualité de la vie, le POS vise à faire en sorte que le peu d'espaces verts qui restent sur cette ville très dense soient protégés. En matière sociale, il signale que 250 000 € ont été dépensés pour l'OPAH. Tout le monde veut venir à Saint-Mandé pour y vivre car la ville est sécurisée, bien gérée et dotée d'équipements. Pour ce faire, il faut emprunter et la concurrence se fait avec des villes très importantes. Il est donc primordial que Saint-Mandé mène une politique financière transparente ; c'est pourquoi, M. GUERARD indique qu'il n'est pas question de changer de politique.

Mme TOUATI observe que les choix faits par la majorité sont des choix politiques comme par exemple l'AGED qui s'applique uniquement à des familles aisées puisqu'il faut faire l'avance financière et qu'une partie de la somme est ensuite récupérée. Elle explique que l'argent mis dans l'AGED pourrait être investi dans autre chose. Elle rappelle qu'elle est consciente du peu de foncier à Saint-Mandé mais qu'elle était contre, par exemple la maison des sports et elle pensait qu'il était possible de construire autre chose de plus utile pour les Saint-Mandéens. Elle ne veut pas qu'au terme de ce débat, les auditeurs puissent penser que « la gauche rase gratis » pour reprendre l'expression d'une personne présente autour de la table. Elle est consciente de l'environnement financier, du problème de la dette et des intérêts mais dans la même situation financière, il est possible de faire d'autres choix politiques et d'avoir ainsi une incidence sur la vie des gens.

M. le Maire la remercie de ses propos car c'est le sens de son engagement et depuis 1995 qu'il est maire de Saint-Mandé, la ville s'est profondément modernisée. Il annonce que la ville a préempté récemment un immeuble situé au 42 avenue Quihou pour faire du logement social. M. le Maire est ravi d'avoir pu construire la maison des sports afin de permettre au football club de Saint-Mandé d'avoir un lieu pour se retrouver puisque Saint-Mandé n'a pas de terrain de football. M. le Maire rappelle que la ville de Paris a été sollicitée par Saint-Mandé pour la construction d'un terrain de football sur la couverture du périphérique, il espère que sa demande sera prise en compte.

2 – Sollicitation d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal l'a autorisé à solliciter, pour le financement de la réfection de la salle des fêtes, une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la réserve parlementaire.

M. le Maire donne la parole à M. MORIN.

M. MORIN explique qu'il est par principe opposé à cette sollicitation de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire puisque, pour lui, ce type de subventions relève du fait du prince. Il souligne que ces subventions ne viennent effectivement pas du budget de la commune mais proviennent des mêmes contribuables.

M. le Maire précise que M. MORIN évoque par ces propos les financements croisés. Quant au fait du prince, M. le Maire en parlera à M. BIGOT, Président socialiste de la commission des finances qui gère la réserve parlementaire.

29 voix pour : MM. Patrick BEAUDOUIN, François GUÉRARD, Jean EROUKHMANOFF, Jean-Pierre NECTOUX, Mmes Annick MARGHIERI, Claire PALLIÈRE, MM. Jean BOGGIO, Guy MONTAGNON, Paul DESVAUX, Philippe IZRAELEWICZ, Mmes Caroline ABECASSIS, Brigitte OSMONT, Françoise FOUGEROLE, Dominique JUSOT, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Francis REY, Mme Florence CROCHETON, M. Dominique PICARD, Mmes Sophie CHABBERT, Anne-Gisèle GALLOIS-BENZONI, Fabienne GRILLOT, MM. Harold LABESSE, Guy MACHIN, Philippe POLITO, Mmes Isabelle SERIES, Jocelyne OLIVIER, Françoise DUSSUD, M. Marc MÉDINA.

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Antoine MORIN, Mmes Brigitte ARTHUR, Nathalie VILLETTE,

3– Versement d'un acompte de subvention à l'ASM Handball

Sur rapport de M. Jean- Pierre NECTOUX, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, le versement d'un acompte de subvention, arrêté à hauteur de 50 % maximum du montant total de la subvention versée à cette association en 2007, soit 32 500 €.

4 - Avenant n°1 de transfert relatif au marché d'entretien de la voirie communale

Sur rapport de Philippe IZRAELEWICZ, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer cet avenant n°1 de transfert relatif au marché d'entretien de la voirie communale.

5 - Avenant n°1 de transfert relatif au marché d'aménagement du jardin des cinq continents - lot 1

Sur rapport de Mme Sophie CHABBERT, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer cet avenant n°1 de transfert avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX pour le marché relatif à l'aménagement du jardin des cinq continents – lot 1.

6 - Autorisation donnée à M. le Maire de lancer l'appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de motifs lumineux pour les fêtes de fin d'année

Sur rapport de Mme Fabienne GRILLOT, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition

de motifs lumineux pour les fêtes de fin d'année et à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

7 - Autorisation donnée à M. le Maire de lancer l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de mobiliers urbains, de signalétiques urbaines, de jardinières et de matériaux de voirie

Sur rapport de M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture et à la livraison de mobiliers urbains, de signalisations urbaines, de jardinières et de matériaux de voirie et à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier

8 - Autorisation donnée à M. le Maire de lancer l'appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux de la ville de Saint-Mandé et de signer le marché

Sur rapport de M. Dominique PICARD, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de fournitures administratives pour les services municipaux de la ville de Saint-Mandé et à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

9 - Avenant n°2 au marché de fournitures de bureau et de consommables pour les services municipaux – lot 4

Sur rapport de Mme Caroline ABECASSIS, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°2 relatif à l'appel d'offres ouvert de fournitures de bureau et scolaires et de consommables pour les services municipaux - Lot n°4: acquisition de papiers et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

10 - Autorisation donnée à M. le Maire de lancer l'appel d'offres ouvert relatif à l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse

Sur rapport de M. Jean-Philippe DARNAULT, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse et à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

M. le Maire donne la parole à Mme VILLETTE.

Mme VILLETTE demande si l'éclairage basse consommation est prévu dans le cadre de ce marché.

M. le Maire précise que tous les marchés sont lancés avec des caractéristiques spécifiques d'économie d'énergie et de réduction de consommations de matières polluantes.

11 - Autorisation donnée à M. le Maire de lancer l'appel d'offres ouvert relatif à la location de véhicules de nettoyage sans chauffeur

Sur rapport de M. Philippe POLITO, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la location de véhicules de nettoyage sans chauffeur et à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

12 - Autorisation donnée à M. le maire de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture d'équipements de travail pour les services municipaux de la ville de Saint-Mandé et de signer le marché

Sur rapport de M. Jean BOGGIO, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture d'équipements de travail pour les services municipaux de la Ville de Saint-Mandé et à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

13 - Avenant n°1 au marché relatif aux prestations de transports d'enfants durant les périodes scolaires, mercredis et vacances scolaires pour les besoins des écoles et des centres de loisirs de la Ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. Guy MONTAGNON, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux prestations de transports d'enfants durant les périodes scolaires, mercredis et vacances scolaires pour les besoins des écoles et des centres de loisirs de la Ville de Saint-Mandé et toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

14 - Avenant n°1 au marché relatif à l'avenue de Paris – aménagement du trottoir entre la rue du Parc et l'avenue Gambetta

Sur rapport de M. Guy MACHIN, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé pour la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs de l'avenue de Paris, entre la rue du Parc et l'avenue Gambetta pour le lot n°1 – Génie Civil – Maçonnerie – Etanchéité – Mobilier Urbain et toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

M. le Maire donne la parole à M. MORIN et Mme VILLETTE.

M. MORIN demande comment il est possible de concevoir des bacs à fleurs sans prévoir l'écoulement de l'eau et estime que cette erreur incombe à la société. Il ne voit pas pourquoi la ville devrait payer les 8 000 € se rapportant à cet avenant.

Mme VILLETTE remarque que ce marché coûte très cher alors que dans le débat d'orientations budgétaires, il est question d'économies et elle trouve dommage que le réaménagement de l'avenue de Paris n'ait pas permis de contenir la piste cyclable qui vient de Paris.

M. le Maire précise que le côté droit de l'avenue Gambetta, le long du RER, sera entièrement dédié aux cyclistes dès la fin des travaux du jardin Alexandra David-Neel. Cette piste permettra de rejoindre l'avenue Aubert et l'avenue Quinson à Vincennes.

M. le Maire précise que l'un des prochains points à l'ordre du jour du conseil a pour objet le renouvellement du mobilier urbain et M. le Maire souhaite que l'harmonie de l'avenue Victor Hugo soit prolongée sans tomber dans un excès financier trop lourd.

M. CHIROUZE, Directeur des services techniques, répond, à l'invitation de M. le Maire, à M. MORIN. Il indique que l'avenue de Paris est très longue avec des pentes très faibles et afin d'éviter les flashes (retenues d'eau au niveau de la partie trottoir), il est préférable de sectionner les jardinières pour permettre un écoulement de l'eau de ruissellement des trottoirs.

29 voix pour : MM. Patrick BEAUDOUIN, François GUÉRARD, Jean EROUKHMANOFF, Jean-Pierre NECTOUX, Mmes Annick MARGHIERI, Claire PALLIÈRE, MM. Jean BOGGIO, Guy MONTAGNON, Paul DESVAUX, Philippe IZRAELEWICZ, Mmes Caroline ABECASSIS, Brigitte OSMONT, Françoise FOUGEROLE, Dominique JUSOT, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Francis REY, Mme Florence CROCHETON, M. Dominique PICARD, Mmes Sophie CHABBERT, Anne-Gisèle GALLOIS-BENZONI, Fabienne GRILLOT, MM. Harold LABESSE, Guy MACHIN, Philippe POLITO, Mmes Isabelle SERIES, Jocelyne OLIVIER, Françoise DUSSUD, M. Marc MÉDINA.

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Antoine MORIN, Mmes Brigitte ARTHUR, Nathalie VILLETTE,

15 - Avenant n°2 de transfert au marché relatif à l'avenue de Paris – aménagement du trottoir entre la rue du Parc et l'avenue Gambetta

Sur rapport de M. Francis REY, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant de transfert n°2 au marché passé pour la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs de l'avenue de Paris, entre la rue du Parc et l'avenue

Gambetta pour le lot n°1 – Génie Civil – Maçonnerie – Etanchéité – Mobilier Urbain et toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

16 - Versement d'un acompte de subvention à l'amicale du personnel

Sur rapport de M. Paul DESVAUX, adjoint au maire, le conseil municipal a proposé, à l'unanimité, de voter cet acompte.

17 - Participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly : avenant n° 13

Sur rapport de Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°13 à la convention passée le 20 novembre 1985 fixant le montant forfaitaire par élève et par an à 750 € pour l'année 2006-2007.

18 - Participation des familles et de la Ville aux dépenses des classes de découverte – année scolaire 2007-2008 – lot 2

Sur rapport de Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé la participation des familles et de la ville aux dépenses des classes de découverte – année scolaire 2007-2008 pour le lot 2.

M. le Maire donne la parole à Mmes TOUATI et VILLETTE.

Mme TOUATI explique que le barème est appliqué aux familles sans prendre en considération les revenus et elle votera donc contre cette délibération. Elle trouve qu'il est invraisemblable de demander aux familles en difficultés de faire une démarche auprès de la caisse des écoles afin de solliciter une aide.

Mme VILLETTE émet des remarques similaires à Mme TOUATI et déplore que le quotient familial ne soit pas appliqué pour les classes de découverte. Elle s'abstiendra donc.

29 voix pour : MM. Patrick BEAUDOUIN, François GUÉRARD, Jean EROUKHMANOFF, Jean-Pierre NECTOUX, Mmes Annick MARGHERI, Claire PALLIÈRE, MM. Jean BOGGIO, Guy MONTAGNON, Paul DESVAUX, Philippe IZRAELEWICZ, Mmes Caroline ABECASSIS, Brigitte OSMONT, Françoise FOUGEROLE, Dominique JUSOT, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Francis REY, Mme Florence CROCHETON, M. Dominique PICARD, Mmes Sophie CHABBERT, Anne-Gisèle GALLOIS-BENZONI, Fabienne GRILLOT, MM. Harold LABESSE, Guy MACHIN, Philippe POLITO, Mmes Isabelle SERIES, Jocelyne OLIVIER, Françoise DUSSUD, M. Marc MÉDINA.

2 abstentions : Mmes Brigitte ARTHUR, Nathalie VILLETTE.

2 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Antoine MORIN.

19- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention à passer entre l'agence nationale pour les Chèques-Vacances et la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de Mme Annick MARGHERI, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention à passer avec l'agence nationale pour les chèques-vacances et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

20 - Approbation du contrat enfance 2007-2010

Sur rapport de Mme Claire PALLIERE, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat enfance 2007-2010 à passer avec la caisse d'allocations familiales.

21 - Approbation des règlements intérieurs des structures de la petite enfance

Sur rapport de Mme Marie-Pierre LE GALL, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux règlements intérieurs des structures de la petite enfance de la ville de Saint-Mandé.

22 - Approbation de la convention de partenariat avec l'association les « petits castors » ; crèche parentale à Saint-Mandé

Sur rapport de Mme Florence CROCHETON, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat et le contrat de bail à passer avec l'association les petits castors et a autorisé M. le Maire à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

DÉCISIONS DU MAIRE

23 Application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne la parole à M. IZRAELEWICZ ET Mme VILLETTE

M. IZRAELEWICZ s'exprime avec beaucoup d'émotion ce soir devant le conseil municipal. En effet, cela fait treize ans qu'il est élu à Saint-Mandé, tout d'abord comme conseiller municipal délégué aux sports et en 2001 en tant qu'adjoint au maire en charge de l'emploi, du commerce et du développement économique. Ces treize années furent pour lui un réel engagement, une prise de conscience de ce qu'étaient la cité et les citoyens, un échange fructueux et enrichissant avec les femmes et les hommes de ce conseil et enfin une réelle loyauté envers M. le Maire. C'est par conséquent avec regret qu'il quitte ce soir la salle du conseil municipal. Il souhaite que ses collègues sachent qu'il sera toujours disponible pour apporter l'expérience acquise et son dynamisme à la future équipe municipale à qui il souhaite dès aujourd'hui bonne chance, prospérité, fraternité, loyauté et travail.

M. IZRAELEWICZ est candidat à l'élection cantonale et il pense que, dès demain, il postera à ses adversaires, une charte de bonne conduite dans laquelle six points fondamentaux sont développés : respecter l'ensemble des candidats, ne pas avoir à recourir à l'affichage sauvage, ne jamais critiquer ou attaquer verbalement un autre candidat dans sa personne humaine, ne pas arracher ou faire arracher les affiches officielles de campagne, savoir être digne du statut de candidat avec l'éthique du bon savoir vivre à Saint-Mandé et accepter la décision des urnes.

M. IZRAELEWICZ explique que le soutien de Mme Simone VEIL dans cette campagne cantonale a surpris certains Saint-Mandéens. Son grand-père Joseph IZRAELEWICZ et son frère ont été arrêtés, déportés et fusillés en compagnie de M. JACOB et de son fils Jean, en Lituanie, plus précisément à Kaunas au fort n°9. Or M. JACOB et son fils n'étaient autres que le père et le frère de Mme Simone VEIL. C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que M. IZRAELEWICZ revendique ce parrainage, pour que Saint-Mandé continue à croître et à embellir en paix. Il souhaite que M. le Maire et ses Collègues acceptent ses plus sincères remerciements.

Mme VILLETTE rappelle qu'elle a beaucoup critiqué mais aussi essayé de beaucoup proposer. Certaines de ses propositions ont été reprises mais il reste encore beaucoup à faire et les progrès à venir sont énormes. A titre personnel elle a été fière et heureuse de découvrir ses collègues et de pouvoir participer à la vie de la ville dans laquelle elle habite et dans laquelle son fils grandit.

M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal après sept ans de travail en commun, de regard sur la ville, sept ans d'amour pour cette ville, sept ans de passion, sept ans de dialogues, sept ans d'analyse, de réflexion, sept ans de décisions qui ont permis une fois de plus d'apporter à Saint-Mandé une touche de modernité tout en sachant qu'il reste beaucoup à faire.

M. le Maire espère que celles et ceux qui prendront la succession de ce conseil municipal répondront avec beaucoup de bonheur à cela. Il rappelle le travail réalisé par ce conseil dans l'unité et dans l'union pour un seul Saint-Mandé avec une rigueur, une volonté d'être des rassembleurs d'une communauté à la philosophie diverse. Le rôle des membres de ce conseil a été d'essayer d'écouter tout le monde, de répondre à chacun, ce qui n'est pas simple dans un monde où le virtuel et le consumérisme ont pris le pas sur la responsabilité, l'exigence, le respect, la tolérance et bien trop souvent la démarche des citoyens est consummatrice. On réclame l'immédiateté mais la vie c'est du temps, un regard, un besoin de comprendre, d'analyser, de se

projeter et de prendre si possible la meilleure des décisions. M. le Maire souhaite dire à chacun de ses collègues qu'il est reconnaissant du travail effectué et de l'aide apportée toutes tendances confondues et leur exprime toute sa gratitude. Il souhaite dire combien il a été un maire heureux même si cette fonction n'est pas facile tous les jours. Saint-Mandé est une ville qui bouge, qui vit, qui est dynamique, qui a cette unité indispensable même si elle est constituée de différentes communautés et M. le Maire souhaite que ce ciment reste toujours celui des Saint-Mandéens. M. le Maire exprime ses remerciements pour le bon travail accompli durant ces sept années.

Il souhaite remercier du fond du cœur celles et ceux qui vont partir; il pense à M. François GUERARD, arrivé en 1965 et qui a servi sous Jean BERTAUD et Robert André VIVIEN, à M. Jean BOGGIO, à M. Dominique PICARD, à Mme Caroline ABECASSIS, à M. Francis REY, à Mme Fabienne GRILLOT, à Mme Sophie CHABBERT, à Mme Jocelyne OLIVIER, et M. Philippe IZRAELEWICZ. Il tenait à dire à M. GUERARD combien il a été fier de l'avoir à ses côtés et le remercie pour sa rigueur, son regard au quotidien sur les dépenses, la vigilance avec l'administration d'être toujours attentif à répondre aux besoins sans excès. C'est un équilibre permanent et difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h30